

BONDY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 9 AVRIL 2024

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

09/04/24-02

L'an deux mille vingt-quatre, le 9 avril, à 18 heures, se sont réunis les membres du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale, sous la présidence de Madame Joëlle MOTTE, sur convocation individuelle, faite le 19 mars, en exécution du décret n°2004-1136 du 21 octobre 2004.

ETAIENT PRESENTS :

- Madame Joëlle MOTTE
- Madame Christelle LE GOUALLEC
- Monsieur Patrick GIBERT
- Madame Nezha DECOURRIERE
- Monsieur Christian BILLOTTE
- Madame Mariam THIAM, UNIONS DEPARTEMENTALES DES ASSOCIATIONS FAMILIALES (UDAF)
- Madame Michèle BAHURLET, SECOURS CATHOLIQUE
- Madame Sylvette GIRAUD, CROIX ROUGE
- Monsieur Maxime ATTYASSE, ASSOCIATION BONDY SANTE (ABS)

ETAIENT ABSENTS EXCUSES,

- Madame Chantal GARDET, BONDY VADROUILLE
- Madame Eliane LOUISON, LE LIEN APLS
- Monsieur Lakhdar FEMMAMI, ASSOCIATION POUR ADULTES ET JEUNES HANDICAPES

ONT DONNE PROCURATION :

- Monsieur Stephen HERVE à Madame Joëlle MOTTE
- Madame Oldhynn PIERRE à Madame Christelle LE GOUALLEC
- Madame Cristel FABRIS à Monsieur Patrick GIBERT

Secrétaire de séance : M Fabrice MATHIEU, Directeur General des Services



APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF (BUDGET PRINCIPAL) DE L'EXERCICE 2024 DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

LE CONSEIL,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n° 11/10/22-03 relative à l'adoption du cadre budgétaire et comptable M57,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57,

VU la délibération n°18/03/24-02, du 18 mars 2024 relative au débat d'orientations budgétaires 2024,

VU le rapport de présentation du projet de budget primitif de l'exercice 2024, annexé à la présente délibération,

CONSIDERANT qu'il sera voté par nature, au niveau du chapitre pour les sections d'investissement et de fonctionnement,

CONSIDERANT que des virements de crédits d'article à article pourront être opérés à l'intérieur d'un même chapitre et les articles qui s'avèreraient nécessaires pourront être ouverts,

CONSIDERANT que la nomenclature M57 prévoit la possibilité d'effectuer des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune de ces sections,

CONSIDERANT que ces virements font l'objet d'une décision expresse de l'exécutif qui doit être transmise au représentant de l'Etat pour être exécutoire dans les conditions de droit commun (transmise au comptable puis communiquée à l'assemblée délibérante lors de sa plus proche séance),

VU le Budget Primitif de l'exercice 2024,

APRES EN AVOIR DELIBERE

SE PRONONCE favorablement sur les dispositions ci-dessous.

AUTORISE le Président à opérer des virements de crédit d'article à article à l'intérieur d'un même chapitre et à ouvrir les articles qui s'avèreraient nécessaires.

APPROUVE le Budget Primitif du Centre Communal d'Action Sociale de l'exercice 2024 qui s'élève à :

Fonctionnement :	Recettes :	1 722 952,54 €
	Dépenses :	1 722 952,54 €
	Restes à réaliser en dépenses :	0,00 €
	Total Dépenses avec RAR :	1 722 952,54 €

Investissement : Recettes : 74 915,68 €
 Dépenses : 74 915,68 €
 Restes à réaliser en dépenses : 0,00€
 Total Dépenses avec RAR : 74 915,68 €

La ventilation par chapitre apparaît comme suit :

En dépenses de fonctionnement :

Chapitre	Libellé du chapitre	BP 2023 avec reports	BP 2024	Restes à réaliser 2023	BP 2024 avec reports
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	197 250,00	583 956,00		583 956,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	1 200 500,00	1 052 395,24		1 052 395,24
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	-	-		-
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	71 592,00	71 101,30		71 101,30
66	CHARGES FINANCIERES	2 500,00	500,00		500,00
67	CHARGES SPECIFIQUES	50 000,00	15 000,00		15 000,00
68	DOTATIONS AU PROVISIONS	39 756,18	-		-
	TOTAL	1 561 598,18	1 722 952,54	-	1 722 952,54

En recettes de fonctionnement :

Chapitre	Libellé du chapitre	BP 2024	Restes à réaliser 2023	BP 2024 avec reports
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	440 114,54		440 114,54
013	ATTENUATION DE CHARGES	1 500,00		1 500,00
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE, ET VENTES DIVERSES	93 000,00		93 000,00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 187 338,00		1 187 338,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	-		-
77	PRODUITS SPECIFIQUES	1 000,00		1 000,00
	TOTAL	1 722 952,54	-	1 722 952,54

En dépenses d'investissement :

Chapitre	Libellé du chapitre	BP 2023	RAR N-1	BP 2024
001	SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE			
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS			
041	OPERATIONS PATRIMONIALES			
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			
13	SUBVENTION D'INVESTISSEMENT RECUES			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
204	SUBVENTION D'INVESTISSEMENT VERSEES			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		127 526,71	74 915,68
23	IMMOBILISATIONS EN COURS			
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
454101	PERILS IMMINENTS-D			
4581	OPERATIONS SOUS MANDAT-DEPENSES			
	TOTAL	-	127 526,71	74 915,68

En recettes d'investissement :

Chapitre	Libellé du chapitre	BP 2023	Report 2023	BP 2023 avec reports	BP 2024 avec reports
001	SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	202 441,79	-	202 441,79	74 915,68
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	3 000,00	-	3 000,00	-
TOTAL		205 441,79	-	205 441,79	74 915,68

AUTORISE le Président à signer toutes pièces se rapportant à cette affaire.

RAPPELLE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

POUR COPIE CONFORME
LE PRESIDENT
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Pour le Maire et par délégation
Joëlle MOTTE

Adjointe du Maire



BONDY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

09/04/24-02

L'an deux mille vingt-quatre, le 9 avril à dix-huit heures, se sont réunis les membres du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, sous la présidence de Monsieur Stephen HERVE, sur convocation individuelle, faite le, 19 mars, en exécution du décret n° 2004-1136 du 21 octobre 2004, chapitre V, section 2, article 4.

Membres élus :

- Madame Joellé MOTTE
- Madame Cristel FABRIS
- Madame Christelle LE GOUALLEC
- Monsieur Patrick GIBERT
- Madame Oldhynn PIERRE
- Madame Nezha DECOURRIERE
- Monsieur Christian BILLOTTE

Membres désignés :

- Madame Mariam THIAM, UNIONS DEPARTEMENTALES DES ASSOCIATIONS FAMILIALES (UDAF)
- Madame Chantal GARDET, BONDY VADROUILLE
- Madame Eliane LOUISON, LE LIEN APLS
- Madame Michèle BAHURLET, SECOURS CATHOLIQUE
- Madame Sylvette GIRAUD, CROIX ROUGE
- Monsieur Maxime ATTYASSE, ASSOCIATION BONDY SANTE (ABS)
- Monsieur Lakhdar FEMMAMI, ASSOCIATION POUR ADULTES ET JEUNES HANDICAPES

ETAIENT PRESENTS :

ETAIENT ABSENTS EXCUSES, ONT DONNE PROCURATION :

Secrétaire de séance : M Philippe VAN ELSLANDE, Directeur General Adjoint



APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF (BUDGET PRINCIPAL) 2024 DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

LE CONSEIL,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n° 11/10/22-03 relative à l'adoption du cadre budgétaire et comptable M57,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57,

VU la délibération n°18/03/24-02, du 18 mars 2024 relative au débat d'orientations budgétaires 2024,

VU le rapport de présentation du projet de budget primitif de l'exercice 2024, annexé à la présente délibération,

CONSIDERANT qu'il sera voté par nature, au niveau du chapitre pour les sections d'investissement et de fonctionnement,

CONSIDERANT que des virements de crédits d'article à article pourront être opérés à l'intérieur d'un même chapitre et les articles qui s'avèreraient nécessaires pourront être ouverts,

CONSIDERANT que la nomenclature M57 prévoit la possibilité d'effectuer des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune de ces sections,

CONSIDERANT que ces virements font l'objet d'une décision expresse de l'exécutif qui doit être transmise au représentant de l'Etat pour être exécutoire dans les conditions de droit commun (transmise au comptable puis communiquée à l'assemblée délibérante lors de sa plus proche séance),

VU le Budget Primitif de l'exercice 2024,

APRES EN AVOIR DELIBERE

SE PRONONCE favorablement sur les dispositions ci-dessous.

AUTORISE le Président à opérer des virements de crédit d'article à article à l'intérieur d'un même chapitre et à ouvrir les articles qui s'avèreraient nécessaires.

APPROUVE le Budget Primitif du Centre Communal d'Action Sociale de l'exercice 2024 qui s'élève à :

Fonctionnement :	Recettes :	1 722 952,54 €
	Dépenses :	1 722 952,54 €
	Restes à réaliser en dépenses :	0,00 €
	Total Dépenses avec RAR :	1 722 952,54 €

Investissement : Recettes : 74 915,68 €
 Dépenses : 74 915,68 €
 Restes à réaliser en dépenses : 0,00€
 Total Dépenses avec RAR : 74 915,68 €

La ventilation par chapitre apparaît comme suit :

En dépenses de fonctionnement :

Chapitre	Libellé du chapitre	BP 2023 avec reports	BP 2024	Restes à réaliser 2023	BP 2024 avec reports
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	197 250,00	583 956,00		583 956,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	1 200 500,00	1 052 395,24		1 052 395,24
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	-	-		-
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	71 592,00	71 101,30		71 101,30
66	CHARGES FINANCIERES	2 500,00	500,00		500,00
67	CHARGES SPECIFIQUES	50 000,00	15 000,00		15 000,00
68	DOTATIONS AU PROVISIONS	39 756,18	-		-
TOTAL		1 561 598,18	1 722 952,54	-	1 722 952,54

En recettes de fonctionnement :

Chapitre	Libellé du chapitre	BP 2024	Restes à réaliser 2023	BP 2024 avec reports
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	440 114,54		440 114,54
013	ATTENUATION DE CHARGES	1 500,00		1 500,00
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE, ET VENTES DIVERSES	93 000,00		93 000,00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 187 338,00		1 187 338,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	-		-
77	PRODUITS SPECIFIQUES	1 000,00		1 000,00
TOTAL		1 722 952,54	-	1 722 952,54

En dépenses d'investissement :

Chapitre	Libellé du chapitre	BP 2023	RAR N-1	BP 2024
001	SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE			
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS			
041	OPERATIONS PATRIMONIALES			
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			
13	SUBVENTION D'INVESTISSEMENT RECUES			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
204	SUBVENTION D'INVESTISSEMENT VERSEES			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		127 526,71	74 915,68
23	IMMOBILISATIONS EN COURS			
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
454101	PERILS IMMINENTS-D			
4581	OPERATIONS SOUS MANDAT-DEPENSES			
TOTAL		-	127 526,71	74 915,68

En recettes d'investissement :

Chapitre	Libellé du chapitre	BP 2023	Report 2023	BP 2023 avec reports	BP 2024 avec reports
001	SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	202 441,79	-	202 441,79	74 915,68
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	3 000,00	-	3 000,00	-
TOTAL		205 441,79	-	205 441,79	74 915,68

AUTORISE l'exécutif à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein de la section de fonctionnement et au sein de la section d'investissement, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune de ces sections ;

AUTORISE le Président à signer toutes pièces se rapportant à cette affaire.

RAPPELLE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

POUR COPIE CONFORME
LE PRESIDENT
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

